



UNE PREMIERE PLACE AU SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE SES PERSONNELS

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL > 20 DÉCEMBRE 2022

**La CGT
demeure la
première
organisation
syndicale
sur les trois
versants
avec
20,8 % des
suffrages
exprimés**

LES RÉSULTATS OFFICIELS des élections professionnelles viennent d'être communiqués par le ministère en charge de la Fonction publique.

On notera d'ailleurs les délais fort longs pour obtenir ce décompte – avec des chiffres variant au fil des heures – et le fait que le ministère de la Fonction publique a choisi de communiquer des salves de résultats sans même les transmettre aux organisations syndicales!

La CGT demeure la première organisation syndicale sur les trois versants avec 20,8 % des suffrages exprimés.

C'est un résultat important dans un contexte particulièrement complexe.

Un des grands faits marquants de ce scrutin est bien entendu la baisse significative de participation d'environ 6 points.

À plus de 56 %, l'abstention atteint un niveau aussi inédit qu'inquiétant pour l'avenir.

Il ne faut pas se tromper ou se laisser abuser : les principales responsabilités de ce recul de la participation reposent avant tout sur les employeurs publics.

Qui, en effet, a choisi, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales, d'étendre de manière massive le vote dématérialisé ? De telles modalités de vote, sur leur principe même, éloignent la consultation des lieux de travail et individualisent le rapport à la démocratie sociale. Elles sont donc en contradiction avec l'essence du syndicalisme et la citoyenneté au plus près des lieux de vie professionnelle.

Qui, en effet, a choisi, contre l'avis de toutes les organisations syndicales d'amputer les CAP de leurs principales prérogatives, d'amoindrir le rôle des CHSCT et, dans la plupart des cas, d'imposer ses choix sans véritable négociation ?

Qui, en effet, a passé des marchés avec des prestataires privés, dans une grande opacité le plus souvent, qui ont abouti concrètement à des difficultés invraisemblables pour exercer son droit de vote ?

Évidemment, ces raisons majeures n'expliquent pas tout à elles seules. Il faut également prendre le temps d'analyser les autres causes de cette montée de l'abstention.

La CGT le fera sans chercher de faux-fuyants dans les prochains jours et les prochaines semaines, tout en réclamant le retour au vote en présentiel le plus large possible.

De la même façon, notre organisation syndicale regardera, sans complaisance ni prétexte, ce qui a conduit à son recul autour de 1 point par rapport à 2018.

Dans l'immédiat, la CGT Fonction publique veut à nouveau remercier les centaines de milliers d'agentes et d'agents qui lui ont témoigné leur confiance et l'ensemble de ses militantes et militants qui ont mené une campagne électorale intense dans des conditions souvent difficiles.

Si nous sommes très satisfaits de notre première place, celle-ci ne saurait constituer une fin en soi.

La situation actuelle, avec ses immenses enjeux revendicatifs, appelle à des responsabilités inédites le mouvement syndical.

Pour sa part, la CGT est porteuse d'un projet syndical en rupture avec les politiques libérales et d'austérité menées depuis des années contre le monde du travail et les services publics.

Que ce soit sur les retraites, les salaires et le pouvoir d'achat, les missions publiques et les moyens de les mettre en œuvre, l'égalité professionnelle, les effectifs, nous mettrons tout en œuvre pour gagner les indispensables conquêtes sociales et mettre en échec le pouvoir exécutif.

Nous le ferons en recherchant toujours la plus forte unité syndicale sur la base des convergences revendicatives, outil essentiel aux mobilisations d'aujourd'hui et de demain.



Résultats des élections professionnelles pour les comités sociaux dans la fonction publique en 2022

Résultats définitifs

Répartition par organisation professionnelle des 2,1 millions de votes exprimés

Entre le 1^{er} décembre et le 8 décembre 2022, les élections professionnelles se sont déroulées pour la troisième fois simultanément dans les trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalier), ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste et d'Orange et des agents publics d'autres organismes. Ces élections permettent de déterminer la représentativité syndicale au niveau national au sein de la fonction publique.

La participation électorale prise en compte pour la fonction publique correspond à celle des instances dont les résultats permettent d'établir la représentativité syndicale pour la composition du Conseil commun de la fonction publique (CCFP).

Pour la détermination de la représentativité nationale, sont pris en compte les résultats de près de 20 000 comités sociaux au sein desquels est représenté l'ensemble des agents publics, soit 5,2 millions d'électeurs. Parmi eux, 2,3 millions d'agents publics ont participé au vote, soit un taux de participation pour l'ensemble de la fonction publique de 43,7 %.

La participation a été plus élevée dans la fonction publique territoriale (45,6 %) que dans la fonction publique de l'État (44,9 %) et plus faible dans la fonction publique hospitalière (37,9 %).

Figure 1 : Participation électorale pour les comités sociaux de la fonction publique en 2022

	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	En %
Fonction publique de l'État	2 216 962	995 288	44,9
Fonction publique territoriale	1 866 942	851 274	45,6
Fonction publique hospitalière	1 080 007	409 519	37,9
Total fonction publique	5 163 911	2 256 081	43,7

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

(1) Y compris votes blancs et nuls.

Lors des précédentes élections, en 2018, pour les comités techniques, le taux de participation avait été de 50,8 % dans la FPE, 51,7 % dans la FPT et 44,1 % dans

la FPH. Au total, la participation recule de 6,1 points : 5,9 points dans la FPE, 6,2 points dans la FPT et 6,3 points dans la FPH.

Figure ② : Évolution de la participation électorale aux comités sociaux ou techniques de la fonction publique

		2008-2010-2011	2014	2018	2022	Évolution 2018/2022 (en %)
Fonction publique de l'État	Inscrits	2 275 910	2 255 728	2 244 918	2 216 962	-1,2
	Votants ⁽²⁾	1 205 241	1 179 915	1 141 324	995 288	-12,8
	Participation	53,0 %	52,3 %	50,8 %	44,9 %	-5,9 ⁽¹⁾
Fonction publique territoriale	Inscrits	1 695 934	1 892 961	1 846 275	1 866 942	1,1
	Votants ⁽²⁾	1 001 485	1 039 382	955 617	851 274	-10,9
	Participation	59,1 %	54,9 %	51,8 %	45,6 %	-6,2 ⁽¹⁾
Fonction publique hospitalière	Inscrits	1 005 673	1 064 268	1 058 899	1 080 007	2,0
	Votants ⁽²⁾	512 790	534 243	468 431	409 519	-12,6
	Participation	51,0 %	50,2 %	44,2 %	37,9 %	-6,3 ⁽¹⁾
Total fonction publique	Inscrits	4 977 517	5 212 957	5 150 092	5 163 911	0,3
	Votants⁽²⁾	2 719 516	2 753 540	2 565 372	2 256 081	-12,1
	Participation	54,6 %	52,8 %	49,8 %	43,7 %	-6,1⁽¹⁾

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

(1) En point de pourcentage.

(2) Y compris votes blancs et nuls.

Figure ③ : Participation électorale pour les comités sociaux des ministères et de leurs établissements publics rattachés dans la fonction publique de l'État en 2022

	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Participation
Ministères			
Agriculture et Souveraineté alimentaire	44 433	20 013	45,0 %
Armées	64 250	39 724	61,8 %
Culture	23 928	12 535	52,4 %
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique - Transformation et Fonction publiques	133 184	89 318	67,1 %
Éducation nationale et Jeunesse - Sports et Jeux olympiques et paralympiques	1 057 733	421 343	39,8 %
<i>dont Sports et Jeunesse</i>	5 314	2 497	47,0 %
Enseignement supérieur et Recherche	270 877	52 025	19,2 %
Europe et Affaires étrangères	27 504	14 559	52,9 %
Intérieur et Outre-mer	192 272	145 990	75,9 %
Justice	80 239	47 416	59,1 %
Santé et Prévention - Solidarités, Autonomie et Personnes handicapées	15 736	8 042	51,1 %
Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique	62 166	36 166	58,2 %
Travail, Plein emploi et Insertion	7 799	4 683	60,0 %
Services de la Première ministre	3 785	1 609	42,5 %
Total Ministères	1 983 906	893 423	45,0 %
Caisse des dépôts et consignations ⁽²⁾	3 841	2 288	59,6 %
CCM (enseignement privé MEN et Agric.)	144 019	48 844	33,9 %
Conseil économique, social et environnemental	152	134	88,2 %
Conseil d'État	1 377	657	47,7 %
Cour des comptes	1 053	762	72,4 %
Monnaie de Paris ⁽²⁾	26	21	80,8 %
Institut de France et académies	408	162	39,7 %
La Poste ⁽²⁾	53 668	31 994	59,6 %
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	349	196	56,2 %
Orange ⁽²⁾	20 487	12 162	59,4 %
Pôle emploi ⁽²⁾	3 695	2 427	65,7 %
Office national des forêts	3 960	2 198	55,5 %
Ifremer ⁽³⁾	0	0	0,0 %
Académie de médecine	21	20	95,2 %
Total fonction publique de l'État pris en compte pour constitution CSFPE	2 216 962	995 288	44,9 %

Sources : DGAFP, d'après ministères.

(1) Y compris votes blancs et nuls.

(2) Comité unique de la Caisse des dépôts et consignations ; Commission administrative paritaire pour Monnaie de Paris, La Poste et Orange ; Commissions paritaires nationales pour les agents publics de Pôle emploi.

(3) En l'absence de liste candidate au sein de l'Ifremer, aucun vote n'y a eu lieu en 2022.

Parmi les 2,3 millions de votants, on dénombre 107 000 suffrages blancs ou nuls et 2,1 millions de suffrages valablement exprimés, dont 948 000 dans la FPE, 807 000 dans la FPT et 394 000 dans la FPH.

Les positions respectives des organisations syndicales dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique sont modifiées par rapport aux dernières élections professionnelles. Au niveau de l'ensemble de la fonction publique, la CGT obtient 20,8 % des voix

(-1,0 point par rapport aux élections précédentes). FO passe en deuxième position avec 18,7 % des voix (+0,6 point) et la CFDT recule en troisième position avec 18,6 % (-0,4 point). Puis viennent l'UNSA (11,7 % ; +0,5 point), la FSU (9,1 % ; +0,5 point) et Solidaires (5,8 % ; -0,6 point). La CFE-CGC dépasse la FA-FP et elles recueillent respectivement 3,9 % (+0,5) et 3,1 % (-0,4) des voix. Enfin, viennent la CFTC avec 2,7 % des voix (-0,2) et la FGAF avec 0,3 % des voix (stable).

Figure 4 : Résultats des élections dans les trois versants de la fonction publique par affiliation en 2022

		CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Total
Fonction publique de l'État	en milliers de suffrages exprimés	126,3	24,4	67,6	103,9	0,4	2,6	169,1	162,5	61,7	155,9	74,1	948,4
	en %	13,3	2,6	7,1	10,9	0,0	0,3	17,8	17,1	6,5	16,4	7,8	100,0
	écart en point avec 2018	-0,5	-0,1	1,0	-1,1	-1,8	0,0	0,7	0,8	-1,1	0,6	so	so
Fonction publique territoriale	en milliers de suffrages exprimés	179,0	25,1	12,6	226,2	62,3	2,4	129,3	32,9	31,3	69,6	36,6	807,2
	en %	22,2	3,1	1,6	28,0	7,7	0,3	16,0	4,1	3,9	8,6	4,5	100,0
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,4	0,1	-0,8	0,6	0,0	-0,1	0,3	-0,1	0,4	so	so
Fonction publique hospitalière	en milliers de suffrages exprimés	93,4	8,5	2,8	118,2	2,9	1,1	104,5	0,0	31,5	25,0	5,7	393,6
	en %	23,7	2,1	0,7	30,0	0,7	0,3	26,6	0,0	8,0	6,3	1,4	100,0
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,3	0,1	-1,4	0,3	-0,1	1,9	0,0	-0,4	0,7	so	so
Ensemble fonction publique	en milliers de suffrages exprimés	398,7	57,9	83,0	448,2	65,6	6,0	402,9	195,4	124,5	250,5	116,3	2 149,2
	en %	18,6	2,7	3,9	20,9	3,1	0,3	18,7	9,1	5,8	11,7	5,4	100,0
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,2	0,5	-1,0	-0,4	0,0	0,6	0,5	-0,6	0,5	so	so

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

so : sans objet.

Dans la fonction publique de l'État, FO totalise 17,8 % (+0,7 point), FSU 17,1 % (+0,8 point), l'UNSA 16,4 % (+0,6 point), la CFDT 13,3 % (-0,5 point) et la CGT 10,9 % (-1,1 point). La CFE-CGC dépasse Solidaires et elles obtiennent respectivement 7,1 % et 6,5 % des voix.

Dans la fonction publique territoriale, la CGT obtient 28,0 % (-0,8 point), la CFDT 22,2 % (-0,4 point), FO 16,0 % (-0,1 point) et l'UNSA 8,6 % (+0,4 point). FSU progresse

de 0,3 point pour atteindre 4,1 %, dépassant Solidaires (3,9 % en recul de 0,1 point) ; la CFTC recule à 3,1 % (-0,4 point).

Dans la fonction publique hospitalière, la CGT obtient 30,0 % des voix (-1,4 point), FO 26,6 % (+1,9 point, plus forte progression), la CFDT 23,7 % (-0,4 point). Solidaires perd 0,4 point à 8,0 % et l'UNSA gagne 0,7 point à 6,3 %.

La composition des instances supérieures de la fonction publique à l'issue du renouvellement général de celles-ci donne lieu à une redistribution limitée des sièges entre les organisations syndicales.

Au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), la répartition reste identique : FO, FSU et UNSA ont 4 sièges ; CFDT et CGT ont 3 sièges ; CFE-CGC et Solidaires ont 1 siège.

Au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), Solidaires perd son siège à l'avantage de la FSU qui entre dans ce conseil. Les autres organisations syndicales conservent leurs sièges : CGT 7 sièges, CFDT 5 sièges, FO 4 sièges, UNSA 2 sièges et FA-FP 1 siège.

Au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH), FO gagne 1 siège et obtient 6 sièges au détriment de Solidaires qui n'a plus qu'1 siège. La CGT reste en tête avec 7 sièges. Les autres organisations syndicales conservent leurs sièges : CFDT 5 sièges et UNSA 1 siège.

Au final, au sein du Conseil commun de la fonction publique, la CGT reste en tête avec 7 sièges. Puis viennent FO et la CFDT avec 6 sièges. L'UNSA gagne 1 siège et en obtient 4 au détriment de la CTFC qui n'a plus d'élu dans ce conseil. Enfin, la FSU, Solidaires, la CFE-CGC et la FA-FP conservent leurs sièges soit respectivement : 3 sièges, 2 sièges, 1 siège et 1 siège.

Figure 5 : Nombre de sièges obtenus par les fédérations syndicales dans les instances supérieures de la fonction publique en 2022

		CFDT	CTFC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Total
Conseil supérieur fonction publique de l'État	nombre de sièges	3	0	1	3	0	0	4	4	1	4	20
	écart en nombre avec 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	so
Conseil supérieur fonction publique territoriale	nombre de sièges	5	0	0	7	1	0	4	1	0	2	20
	écart en nombre avec 2018	0	0	0	0	0	0	0	1	-1	0	so
Conseil supérieur fonction publique hospitalière	nombre de sièges	5	0	0	7	0	0	6	0	1	1	20
	écart en nombre avec 2018	0	0	0	0	0	0	1	0	-1	0	so
Conseil commun de la fonction publique	nombre de sièges	6	0	1	7	1	0	6	3	2	4	30
	écart en nombre avec 2018	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	1	so

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.
so : sans objet.

Figure 6 : Résultats des élections pour les comités sociaux de la fonction publique par affiliation en 2022

en % des suffrages exprimés

	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Total
Ministère												
Agriculture et Souveraineté alimentaire	17,5	2,8	3,0	8,0	0,0	0,0	19,0	24,6	3,6	17,0	4,5	100,0
Armées	29,8	3,3	3,3	14,4	1,1	0,0	26,6	0,0	0,0	21,5	0,0	100,0
Culture	21,7	2,4	3,4	41,5	0,0	0,0	4,2	9,7	13,4	3,7	0,0	100,0
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique - Transformation et Fonction publiques	16,5	4,0	3,6	22,3	0,0	0,0	18,4	0,8	27,9	6,1	0,4	100,0
Éducation nationale et Jeunesse - Sports et Jeux olympiques et paralympiques	7,8	0,5	1,5	6,7	0,0	0,0	14,0	33,9	5,1	19,5	11,0	100,0
<i>dont Sports et Jeunesse</i>	15,7	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	4,0	12,1	13,7	45,4	0,0	100,0
Enseignement supérieur et Recherche	17,2	2,0	1,2	18,1	0,0	0,0	7,6	17,7	7,5	24,1	4,7	100,0
Europe et Affaires étrangères	26,9	7,0	0,0	9,1	0,0	0,0	0,8	27,0	2,1	19,7	7,5	100,0
Intérieur et Outre-mer	8,1	0,4	36,6	2,0	0,0	0,0	35,1	0,2	0,4	12,9	4,5	100,0
Justice	7,8	0,9	0,9	15,6	0,0	4,9	29,0	4,6	0,9	32,3	3,1	100,0
Santé et Prévention - Solidarités, Autonomie et Personnes handicapées	24,6	0,0	0,0	23,2	0,0	0,0	15,3	0,0	0,8	34,5	1,6	100,0
Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique	17,9	0,7	1,0	22,5	0,0	0,0	24,1	6,3	3,2	15,6	8,8	100,0
Travail, Plein emploi et Insertion	22,8	1,9	0,0	27,7	0,0	0,0	10,6	4,8	15,7	16,6	0,0	100,0
Services de la Première ministre	33,5	0,0	0,0	22,8	0,0	24,8	0,0	0,0	4,4	11,5	3,0	100,0
Total Ministères	11,6	1,2	7,3	10,4	0,0	0,3	18,9	19,0	6,3	17,8	7,0	100,0
Caisse des dépôts et consignations ⁽¹⁾	26,6	3,8	13,6	14,3	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	34,1	0,0	100,0
CCM (enseignement privé MEN et Agric.)	33,1	24,0	1,6	9,3	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	1,4	29,2	100,0
Conseil économique, social et environnemental	28,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,2	0,0	0,0	43,7	0,0	100,0
Conseil d'État	0,0	0,0	0,0	50,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	49,6	0,0	100,0
Cour des comptes	33,0	0,0	0,0	22,2	0,0	0,0	21,6	0,0	0,0	23,2	0,0	100,0
Monnaie de Paris ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	36,8	0,0	0,0	63,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Institut de France et académies	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Poste ⁽¹⁾	24,5	4,8	5,2	23,2	0,0	0,0	18,6	0,0	18,1	5,4	0,0	100,0
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Orange ⁽¹⁾	24,2	4,5	18,0	20,8	0,0	0,0	12,4	0,0	17,0	2,7	0,4	100,0
Pôle emploi ⁽¹⁾	4,5	1,2	0,8	25,8	0,0	0,0	10,9	40,4	3,9	0,7	11,8	100,0
Office national des forêts	0,0	9,1	21,9	11,1	0,0	0,0	1,0	0,0	42,5	14,5	0,0	100,0
Ifremer ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Académie de médecine	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Fonction publique de l'État pris en compte pour constitution CSFPE	13,3	2,6	7,1	10,9	0,0	0,3	17,8	17,1	6,5	16,4	7,8	100,0
Fonction publique territoriale	22,2	3,1	1,6	28,0	7,7	0,3	16,0	4,1	3,9	8,6	4,5	100,0
Fonction publique hospitalière	23,7	2,1	0,7	30,0	0,7	0,3	26,6	0,0	8,0	6,3	1,4	100,0
Ensemble fonction publique	18,6	2,7	3,9	20,9	3,1	0,3	18,7	9,1	5,8	11,7	5,4	100,0

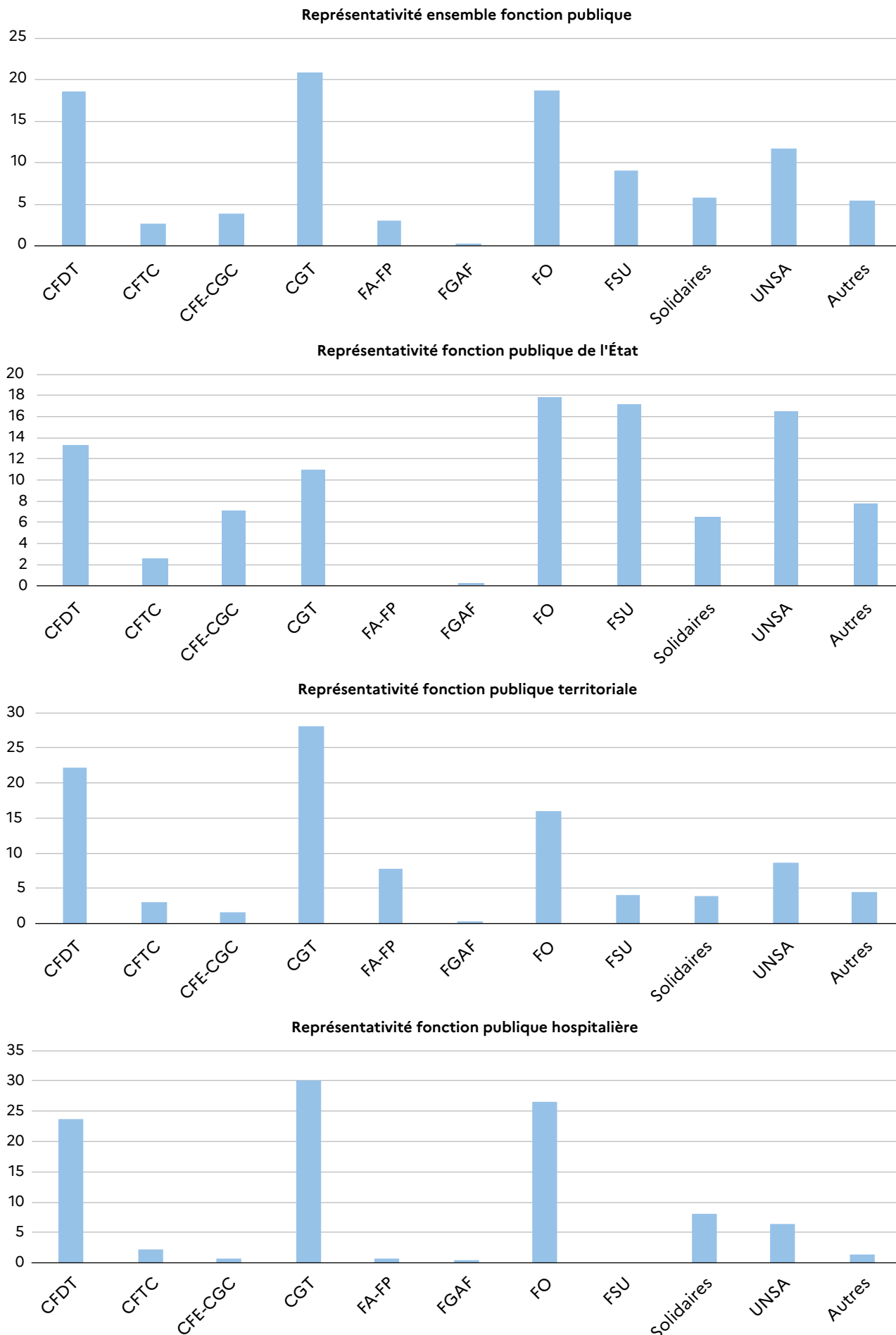
Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

(1) Comité unique de la Caisse des dépôts et consignations ; Commission administrative paritaire pour Monnaie de Paris, La Poste et Orange ; Commissions paritaires nationales pour les agents publics de Pôle emploi.

(2) En l'absence de liste candidate au sein de l'Ifremer, aucun vote n'y a eu lieu en 2022.

Figure 7 : Résultats des élections pour les comités sociaux de la fonction publique par affiliation en 2022

en % des suffrages exprimés



Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

Figure 8 : Comparaison des résultats des élections 2018 et 2022 par affiliation dans la fonction publique

en % des suffrages exprimés

	CFDT		CFTC		CFE-CGC		CGT		FA-FP		FGAF		FO		FSU		Solidaires		UNSA		Autres	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022
Ministères																						
Agriculture et Souveraineté alimentaire	12,9	17,5	2,8	2,8	4,2	3,0	9,5	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,7	19,0	23,7	24,6	7,9	3,6	16,6	17,0	3,7	4,5
Armées	27,5	29,8	5,0	3,3	5,1	3,3	16,5	14,4	0,0	1,1	0,0	0,0	25,8	26,6	0,0	0,0	0,0	0,0	20,2	21,5	0,0	0,0
Culture	22,4	21,7	2,7	2,4	3,0	3,4	33,9	41,5	0,2	0,0	1,2	0,0	4,6	4,2	10,3	9,7	16,2	13,4	4,0	3,7	1,5	0,0
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique - Transformation et Fonction publiques	14,0	16,5	3,6	4,0	3,1	3,6	24,0	22,3	0,0	0,0	0,6	0,0	19,0	18,4	1,2	0,8	29,6	27,9	4,8	6,1	0,1	0,4
Éducation nationale et Jeunesse - Sports et Jeux olympiques et paralympiques	8,4	7,8	0,5	0,5	1,1	1,5	6,1	6,7	0,6	0,0	0,0	0,0	13,7	14,0	34,9	33,9	4,8	5,1	21,6	19,5	8,4	11,0
<i>dont Sports et Jeunesse</i>	21,4	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	4,0	19,6	12,1	7,2	13,7	43,8	45,4	0,0	0,0
Enseignement supérieur et Recherche	16,7	17,2	2,6	2,0	1,5	1,2	18,6	18,1	21,1	0,0	0,0	0,0	6,4	7,6	13,1	17,7	7,1	7,5	9,2	24,1	3,7	4,7
Europe et Affaires étrangères	27,1	26,9	5,1	7,0	0,0	0,0	8,2	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,8	25,1	27,0	5,0	2,1	19,0	19,7	7,6	7,5
Intérieur et Outre-mer	9,3	8,1	0,4	0,4	31,8	36,6	2,7	2,0	0,2	0,0	0,0	0,0	34,4	35,1	0,2	0,2	0,6	0,4	15,6	12,9	4,6	4,5
Justice	8,4	7,8	1,8	0,9	1,9	0,9	16,1	15,6	0,0	0,0	5,0	4,9	24,7	29,0	5,7	4,6	1,5	0,9	28,8	32,3	6,2	3,1
Santé et Prévention - Solidarités, Autonomie et Personnes handicapées	19,3	24,6	3,6	0,0	0,4	0,0	23,3	23,2	0,0	0,0	0,0	0,0	13,4	15,3	0,0	0,0	4,4	0,8	31,2	34,5	4,4	1,6
Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique	14,8	17,9	1,3	0,7	1,6	1,0	24,2	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0	22,8	24,1	5,9	6,3	4,3	3,2	19,1	15,6	5,8	8,8
Travail, Plein emploi et Insertion	18,9	22,8	2,1	1,9	0,0	0,0	27,6	27,7	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	10,6	9,7	4,8	15,0	15,7	17,8	16,6	0,0	0,0
Services de la Première ministre	38,1	33,5	0,0	0,0	0,0	0,0	13,0	22,8	0,0	0,0	20,1	24,8	2,8	0,0	0,0	0,0	2,8	4,4	17,3	11,5	6,0	3,0
Total Ministères	11,9	11,6	1,5	1,2	6,3	7,3	11,1	10,4	2,1	0,0	0,3	0,3	18,1	18,9	18,5	19,0	6,8	6,3	17,8	17,8	5,6	7,0
Caisse des dépôts et consignations ⁽¹⁾	23,0	26,6	1,7	3,8	3,2	13,6	23,8	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	10,5	7,7	0,0	0,0	36,1	34,1	0,0	0,0
CCM (enseignement privé MEN et Agric.)	34,6	33,1	23,1	24,0	1,5	1,6	8,3	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,4	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	1,4	29,0	29,2
Conseil économique, social et environnemental	34,0	28,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	32,0	28,2	0,0	0,0	0,0	0,0	34,0	43,7	0,0	0,0
Conseil d'État	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,7	50,4	0,0	0,0	0,0	0,0	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,7	49,6	0,0	0,0
Cour des comptes	44,7	33,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,6	22,2	0,0	0,0	0,0	0,0	24,1	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	11,5	23,2	0,0	0,0
Monnaie de Paris ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	67,7	36,8	0,0	0,0	0,0	0,0	32,3	63,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Institut de France et académies	16,5	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	58,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
La Poste ⁽¹⁾	24,2	24,5	3,5	4,8	3,5	5,2	24,9	23,2	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	18,6	0,0	0,0	19,7	18,1	4,3	5,4	1,8	0,0
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	55,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44,2	0,0	0,0	0,0
Orange ⁽¹⁾	21,5	24,2	4,4	4,5	13,2	18,0	23,4	20,8	0,0	0,0	0,0	0,0	12,6	12,4	0,0	0,0	21,2	17,0	2,4	2,7	1,3	0,4
Pôle emploi ⁽¹⁾	3,5	4,5	2,4	1,2	0,8	0,8	24,1	25,8	0,0	0,0	0,0	0,0	11,6	10,9	33,9	40,4	7,6	3,9	0,0	0,7	16,2	11,8
Office national des forêts	0,0	0,0	0,0	9,1	16,9	21,9	12,2	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6	1,0	0,0	0,0	44,5	42,5	12,9	14,5	0,0	0,0
Ifremer ⁽²⁾	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0
Académie de médecine	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	100,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0	nd	0,0
Total fonction publique de l'État pris en compte pour constitution CSFPE	13,8	13,3	2,7	2,6	6,1	7,1	12,1	10,9	1,8	0,0	0,3	0,3	17,1	17,8	16,3	17,1	7,6	6,5	15,9	16,4	6,4	7,8
Fonction publique territoriale	22,6	22,2	3,5	3,1	1,5	1,6	28,8	28,0	7,1	7,7	0,3	0,3	16,1	16,0	3,8	4,1	4,0	3,9	8,2	8,6	4,2	4,5
Fonction publique hospitalière	24,1	23,7	2,4	2,1	0,6	0,7	31,4	30,0	0,5	0,7	0,4	0,3	24,7	26,6	0,0	0,0	8,4	8,0	5,6	6,3	1,8	1,4
Ensemble fonction publique	19,0	18,6	2,9	2,7	3,4	3,9	21,8	20,9	3,5	3,1	0,3	0,3	18,1	18,7	8,6	9,1	6,4	5,8	11,2	11,7	4,7	5,4

Sources : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

nd : non disponible

(1) Comité unique de la Caisse des dépôts et consignations ; Commission administrative paritaire pour Monnaie de Paris, La Poste et Orange ; Commissions paritaires nationales pour les agents publics de Pôle emploi.

(2) En l'absence de liste candidate au sein de l'Ifremer, aucun vote n'y a eu lieu en 2022.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration (issus de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires (pour les agents contractuels).

Au total, ce sont près de 20 000 instances qui seront renouvelées à l'issue de ce scrutin pour la fonction publique. Les résultats des élections des représentants du personnel des comités sociaux d'administration détermineront aussi la composition des instances supérieures de la fonction publique : le Conseil commun de la fonction publique et les conseils supérieurs de chacun des trois versants (fonction publique de l'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière).

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Stats Rapides n° 90 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12